


Compilation des préconisations

ÉVALUATION FINALE DES CONTRATS DE VILLE DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN 2015|2022

Juin 2022





Missionné de la démarche évaluative par le comité départemental de la politique de la Ville, le groupe projet (préfecture/élus/ chefs projet / conseil départemental / CAF / Ressources et Territoires) s'est attaché à répondre aux trois questions évaluatives suivantes :

- les contrats de ville ont-ils renforcé les dynamiques de coopération ?
- ont-ils favorisé une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques des territoires ?
- ont-ils permis une meilleure territorialisation des politiques publiques ?

Ce document présente les principales préconisations qui en sont ressorties.





01.

Pilotage, gouvernance et ingénierie

- 1•** Maintenir le comité départemental de la politique de la ville et renforcer son rôle stratégique (actualisation des enjeux, révision des plans d'action et des priorités à l'échelle des cinq contrats) ; poursuivre les rencontres départementales opérationnelles entre la préfecture, les élus et les chefs de projet.
- 2•** Conforter davantage le niveau intercommunal dans la gouvernance politique et stratégique du contrat de ville et fluidifier les liens internes EPCI / communes par des temps de participation et de partage des dossiers, notamment en ce qui concerne l'emploi et le développement économique et la santé.
- 3•** Conforter le rôle et la place des chefs de projet politique de la ville, en interne, au sein des EPCI / communes, et en externe, dans l'animation technique des projets de territoire à conduire avec les signataires et acteurs; mettre en place une formation à visée opérationnelle « prise de poste ».
- 4•** Apporter une dimension plus opérationnelle à la comitologie mise en œuvre en application des textes (comités pilotage, comité techniques, ateliers participatifs ...) et impliquer les différents acteurs à de bons niveaux d'engagement, avec l'idée de bâtir un « projet de territoire » dans chaque contrat de ville (aujourd'hui totalement absent de la politique de la ville).
- 5•** Développer une articulation avec les autres politiques structurantes ayant un impact dans les quartiers de la politique de la ville (projets de développement économique, autres contrats, plans ou schémas qui peuvent exister sur le territoire comme NPNRU, OPAH-RU, PLH, ACV, CLSPD, Territoire zéro chômeur longue durée...).
- 6•** Poursuivre la remobilisation du droit commun financier dans les contrats de ville entamée à compter de 2019 et progresser sans interruption dans l'articulation avec les autres dispositifs en lien avec la politique de la ville.



02.

Réussite éducative et PRE

- 1• Suivre et accompagner l'efficiace et l'efficacité des six PRE (avec les indicateurs ANCT initiés en 2022).
- 2• Stabiliser et pérenniser les équipes des PRE, gage de qualité pour le dispositif et ses objectifs, les partenaires et pour les familles bénéficiaires.
- 3• Poursuivre l'implication des élus et des intercommunalités dans le dispositif spécifique des PRE et rechercher ou améliorer la complémentarité des dispositifs et des programmes portant sur la continuité et la réussite éducative ; travailler en mode projet avec plus en transversalité (l'empilement de programmes et de dispositifs apporte un flou et rajoute de la complexité).
- 4• Maintenir la souplesse accordée localement au dispositif pour favoriser le développement des projets innovants.



03.

Prévention de la délinquance et tranquillité publique

- 1•** Réaffirmer auprès des élus et les acteurs la place et le rôle du CLSPD en tant que volet thématique « politique publique de sécurité et de prévention de la délinquance » du contrat de ville.
- 2•** Ouvrir par territoire la réflexion sur le pilotage intercommunal de certaines politiques publiques impactant les quartiers prioritaires (cas de la prévention de la délinquance et de la santé).
- 3•** Mieux identifier au sein des collectivités territoriales le positionnement du chef de projet politique de la ville dans tous les dispositifs (PRE, CLSPD, TFPB, ANRU, CIL -logement) et dissocier autant que de possible ses fonctions d'autres missions (hypothèse de la fonction de coordonnateur CLSPD).
- 4•** Concrétiser la réflexion sur la prévention spécialisée pour mettre en place des équipes d'éducateurs spécialisés dans les quartiers prioritaires.
- 5•** Organiser avec les membres des CLSPD/ CISPD un recentrage sur les budgets, les projets et les publics en concentrant davantage les moyens financiers sur les problématiques ciblées, en particulier la délinquance des mineurs.
- 6•** Améliorer la mobilisation collective sur la prévention de la radicalisation en prenant appui sur les cinq annexes aux contrats de ville actées en 2019, en lien étroit avec la structuration et l'action de la préfecture dans ce domaine.



04.

Cadre de vie Environnement

- 1• Reconnaître et valoriser la place des bailleurs dans la dynamique des cinq contrats de ville.
- 2• Renforcer l'articulation entre les acteurs des contrats de ville ; les bailleurs sociaux sont très présents sur le pilier cadre de vie et se sentent souvent éloignés des autres piliers, notamment celui de l'insertion professionnelle et de l'emploi.
- 3• Veiller à maintenir ou renforcer les partenariats bailleurs / collectivités dans l'action publique en direction des quartiers prioritaires (sécurité et salubrité publique notamment).
- 4• Mettre en place rapidement les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) là où ils n'existent pas encore.
- 5• Rendre effective la mise en place des conférences intercommunales du logement (DDETSPP) pour travailler collectivement et rapidement sur les enjeux de la mixité sociale dans les quartiers prioritaires.
- 6• Développer le rôle des collectivités dans l'accompagnement pédagogique des locataires sur des thématiques telles que la propreté, les réparations anti-vandalisme...
- 7• Renforcer l'implication des habitants à travers des marches exploratoires et des jardins partagés pour remonter les besoins et cibler les actions pouvant bénéficier de l'abattement TFPB.
- 8• Poursuivre la dynamique annuelle des comités de pilotage par contrat de ville regroupant préfecture, bailleurs, communes, DGFIP et la DDTESPP (chef de file) pour maintenir le partage des actions réalisées et engager simultanément des points réguliers en amont.



05.

Conseils citoyens et associations

Conseils citoyens

- 1• Accompagner prioritairement les conseils citoyens par une ingénierie nécessaire pour la mise en place, l'animation et le suivi et conforter la place centrale du chef de projet dans ce domaine.
- 2• Impliquer tous les signataires dans l'accompagnement régulier des conseils citoyens et dans le soutien concret à leur apporter.
- 3• Instaurer des processus de renouvellement des conseils citoyens avec l'objectif d'intégrer des jeunes, d'améliorer la représentativité des conseillers citoyens et de redynamiser en continu ces instances.
- 4• Renforcer la dynamique de formation des conseillers citoyens par des outils adaptés.
- 5• Renforcer et améliorer la communication vis-à-vis des habitants comme des associations pour une meilleure identification des conseils citoyens, de leur action et de leur rôle.

Associations

- 1• Définir un ratio de crédits dédié aux actions nouvelles pour réinjecter une dynamique de renouvellement.
- 2• Poursuivre l'effort de mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour sécuriser notamment les petites associations.
- 3• Réétalonner le calendrier des programmations pour anticiper l'appel à projet annuel.
- 4• Instituer des temps d'échanges formalisés entre les chefs de projet et les associations en amont du dépôt des actions dans le cadre d'un projet de territoire.
- 5• Étudier toutes possibilités de mutualisation (dispositifs de veille, emplois administratifs,...).



06.

Emploi, insertion professionnelle et développement économique

- 1•** Rappeler à tout le réseau institutionnel et structurel politique de la ville et aux acteurs économiques locaux les enjeux du développement économique dans les quartiers prioritaires.
- 2•** Pour la DDETSPP, communiquer et diffuser régulièrement sur les dispositifs nationaux et locaux mobilisables (et préciser leurs objectifs) pour les publics des onze quartiers prioritaires (emploi et insertion professionnelle notamment).
- 3•** Suivre précisément la part des publics bénéficiaires dans les projets déployés dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle au bénéfice des publics des quartiers prioritaires.
- 4•** Impliquer davantage les intercommunalités dans les projets de développement économique en faveur des quartiers prioritaires.
- 5•** Développer une culture commune entre les acteurs du développement économique et de la politique de la ville afin de rompre les champs lexicaux antagonistes.
- 6•** Renforcer les plateformes de coordination des parcours d'apprentissage de la langue et adapter les ateliers aux attendus du monde économique.
- 7•** Envisager une plateforme départementale complémentaire pour les questions de mobilité.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Portet

Contributeurs : Didier Cuquel (Chef de projet du contrat de ville d'Aussillon)

Claire Gilgenkrantz (Cheffe de projet du contrat de ville de Castres)

Claudine Oms (Cheffe de projet du contrat de ville du Grand Albigeois)

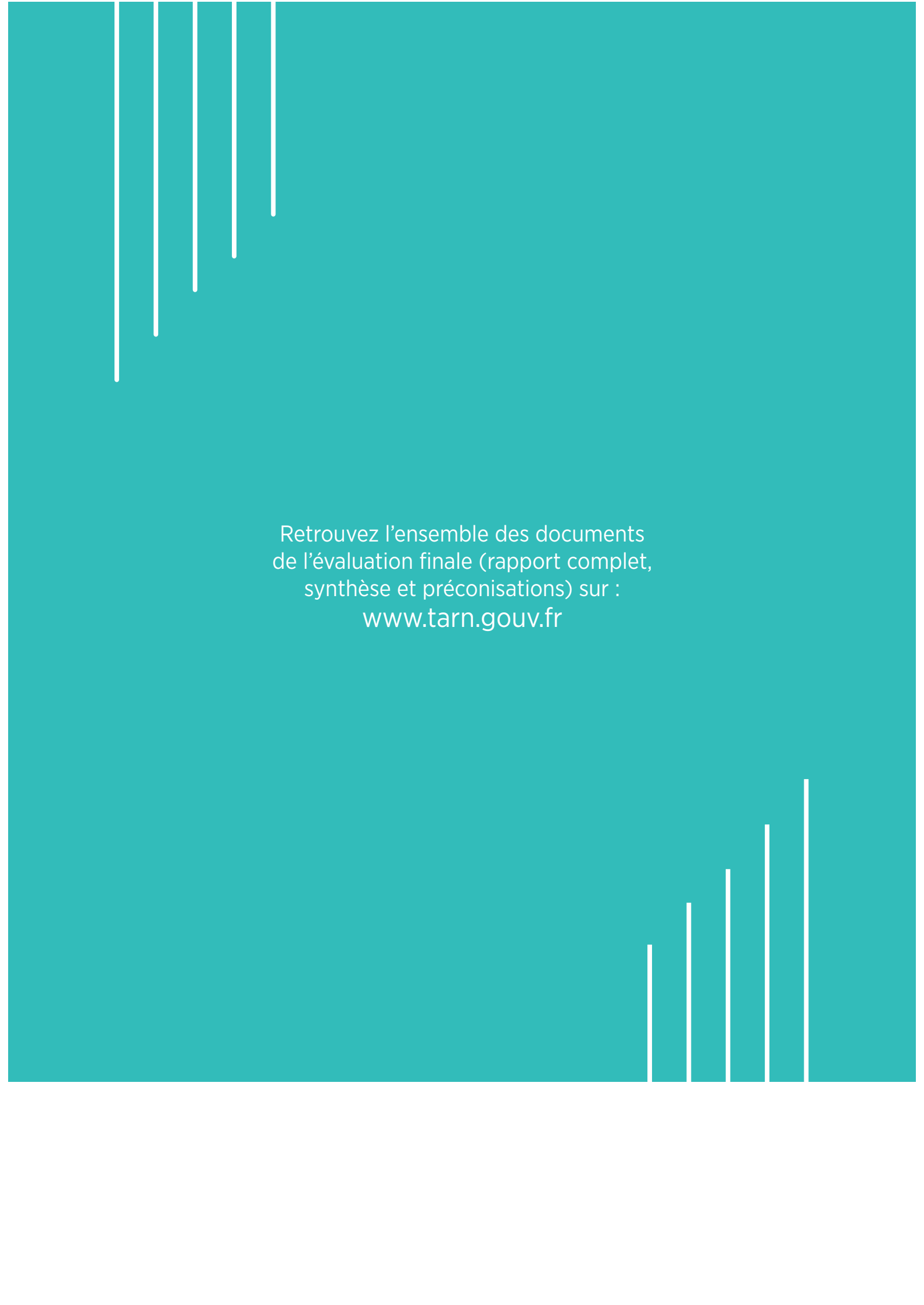
Alexandre Coassin (Chef de projet du contrat de ville de Graulhet)

Carine Gayrard (Cheffe de projet du contrat de ville de Gaillac)

François Greffier (Chef de projet du contrat de ville de Carmaux)

Soutien méthodologique : Pascal Faure, Ressources & Territoires

Réalisation maquette : echocite-communication.com



Retrouvez l'ensemble des documents
de l'évaluation finale (rapport complet,
synthèse et préconisations) sur :
www.tarn.gouv.fr